



Section Santé Humaine

ATTESTATION PROVISOIRE N° 8-4273

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :

MYXLAB 44

9 Boulevard Willy Brand
44600 ST NAZAIRE

Satisfait, conformément à l'article L.6221-2 du Code de la Santé Publique, aux critères d'accréditation susceptibles d'être vérifiés avant l'ouverture du laboratoire de biologie médicale :

LBM MYXLAB 44

Ces critères s'appuient sur les exigences de la norme **NF EN ISO 15189 : 2022** et sur les règles d'application du Cofrac pour des activités d'examens en :

BIOLOGIE MEDICALE :

- **BIOCHIMIE / Biochimie générale et spécialisée**
- **HEMATOLOGIE / Hématocytologie**
- **MICROBIOLOGIE / Microbiologie générale**

Pour les sites :

MYXLAB 44 INDRE

9 Rue de la Gare – 44610 INDRE

MYXLAB 44 ST NAZAIRE GARE

9 Boulevard Willy Brand – 44600 ST NAZAIRE

En aucun cas, cette attestation provisoire ne constitue une preuve d'accréditation, mais s'appuie sur l'analyse des dispositions documentées et des enregistrements disponibles ainsi que sur les entretiens avec le personnel du laboratoire de biologie médicale.

Elle est destinée à être communiquée à l'agence régionale de santé dans le cadre de la déclaration d'ouverture.

Date de prise d'effet / *granting date* : **07/12/2023**

Date de fin de validité / *expiry date* : **31/05/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Responsable de l'Unité d'accréditation Ouest


David BAILLOUX

MMA

